



## **PAROLE DE HAUT-FONCTIONNAIRE N'EST PAS PAROLE DU GOUVERNEMENT**

Quelques secondes de retransmission télévisée d'une intervention de Mme Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative devant les députés réunis à l'Assemblée nationale contre des millions de caractères imprimés par les journalistes et voici la France qui s'enflamme contre l'action du Gouvernement qui s'en prendrait à une partie de la population qui figure parmi les plus en attente de respect et de dignité, les malades de longue durée.

Il aura suffi, une fois encore, qu'un haut fonctionnaire dise tout haut ce qu'il pense tout bas, qu'il prenne ses désirs pour une réalité, pour que l'opinion prenne comme acquis les conséquences de ses paroles.

M. VAN ROEKEGHEM préconise, le Gouvernement agit, le Parlement légifère. N'oublions pas que nos institutions permettent de faire des études, d'entendre des avis contradictoires, avant qu'un projet ou une proposition de loi voie le jour. Et, là encore rien n'est terminé, les débats se poursuivent, les textes sont adaptés, amendés.

Aujourd'hui, le Gouvernement, comme le Parlement, ne s'est pas prononcé et Mme la Ministre a clairement réaffirmé avec M. Eric WOERTH, Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, qu'il n'était pas question de revenir sur la prise en charge à 100 % des malades en ALD (Affection de longue durée).

Une mesure envisagée par la Caisse nationale d'assurance maladie ne vaut pas décision du Gouvernement et encore moins transcription dans la loi.

Si la bonne foi des journalistes n'est pas remise en cause, ne prenons pas pour argent comptant toutes les bribes d'informations qui nous parviennent, sans en connaître tous les tenants et en retenant seulement ceux qui pourraient fâcher.

Rappelons-nous que la loi est soumise au Parlement, que les Députés comme les Sénateurs sont des hommes et des femmes de terrain soucieux d'équité et de justice, et enfin que l'intérêt commun ne consiste pas à enlever aux plus fragiles les droits fondamentaux qui leur ont été reconnus.

Je suis en veille permanente sur les sujets qui vous concernent, je le serai sur ce dossier davantage encore, comme je l'ai été pour obtenir des avancées en faveur des personnes handicapées.

Paul JEANNETEAU

Retrouvez-moi sur [www.pauljeanneteau.fr](http://www.pauljeanneteau.fr)